

**DEPARTEMENT DU
FINISTERE**

**ARRONDISSEMENT DE
BREST**

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**OBJET : REGLEMENTATION ARRET ET
STATIONNEMENT rue des martyrs**

N° 93/2020

Le Maire de la commune de Plougonvelin

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, 110-2, 411-5, 411-8, 411-25, 417-1, 417-9, 417-10, 417-11 et 417-12 –

Vu l'arrêté municipal du 54/2020 du 12 mai 2020

Vu l'intérêt général

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules sur le parking face à la mairie en prévision d'une manifestation, et ce, dans un but de sécurité pour les usagers de la voirie, conducteurs et piétons

ARRETE :

Article 1 – ARRÊT STATIONNEMENT INTERDIT :

L'Arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits et considérés comme gênants :

- Du 02 juillet 2020 à 18h au 03 juillet 2020 à 23h30 sur le parking de la mairie, rue des martyrs

Article 2 - La signalétique temporaire correspondante sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 3 – Les services techniques, La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plougonvelin, le 02/07/2020

Le Maire, Bernard GOUEREC

